

# Non aux économies sur le dos des plus démunis!

## 960 francs par mois, ce n'est pas assez pour vivre! Signez le référendum!

La majorité du Grand Conseil, appuyée par le Conseil d'Etat, vient de voter une nouvelle loi sur l'assistance publique, la Loi sur l'aide sociale individuelle (LASI), véritable instrument de régression sociale. Non seulement la LASI entérine des baisses de prestations, mais fait aussi dépendre le minimum vital de la signature d'un Contrat d'aide sociale individualisé (CASI).

### L'aide sociale est un droit!

L'aide sociale est un droit reconnu par la Constitution fédérale et les conventions internationales. Il s'agit d'une aide minimale pour ne pas se retrouver à la rue et être réduit à la mendicité pour survivre. Ce n'est donc pas une faveur! Or, le montant de l'entretien de base est dorénavant fixé par le Conseil d'Etat à 960 francs par mois pour une personne, 1469 francs pour deux, 1786 pour trois personnes. Pour vivre dignement, c'est insuffisant. Les forfaits pour l'abonnement TPG, les vêtements et le téléphone ont été supprimés. Pour obtenir 300 francs de plus, le demandeur doit atteindre des objectifs fixés dans un contrat, le CASI. Alors même que les possibilités de réinsertion offertes diminuent, les objectifs à atteindre risquent fort de se limiter à des critères subjectifs et n'être que des alibis. Le CASI institue de fait une aide sociale «au mérite» en rendant le demandeur entièrement responsable de sa situation sociale. S'il est évident qu'un suivi social est nécessaire, le CASI réduit les assistants sociaux au rôle de contrôleur. On n'aide pas en humiliant et en soumettant au chantage. LASI et CASI visent en fait à réaliser des économies sur le dos des plus démunis, entre 20 et 30 millions de francs par an.

### Nous sommes tous menacés

Alors que notre canton n'a jamais été aussi riche (Genève compte plus de 10 000 millionnaires), nous subissons un taux élevé de chômage. Les profits des entreprises et actionnaires explosent et pourtant des milliers de personnes ne trouvent pas de travail et sont obligées de recourir à l'assistance publique. La presse fait ses choux gras d'une

poignée d'abus dans l'aide sociale. Pour ces quelques cas, on jette le discrédit sur l'ensemble des demandeurs. De nécessaires contrôles ne doivent pas entraîner une punition collective des demandeurs honnêtes qui souffrent d'être obligés de s'adresser à l'Hospice général. Les demandeurs ne sont, dans leur grande majorité, ni des abuseurs, ni des fainéants, mais des chômeurs en fin de droit ou en attente de l'AI, des jeunes sans formation, des mères célibataires ou des travailleurs sous-payés qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Aujourd'hui, plus personne n'est à l'abri. Chaque salarié peut être licencié du jour au lendemain et se retrouver plus rapidement qu'on ne le croit à devoir solliciter l'assistance publique. Le durcissement des conditions d'octroi de l'AI et la suppression programmée des occupations temporaires pour les chômeurs vont encore gonfler le nombre des demandeurs de l'aide sociale.

### Qui sème la misère, récolte la colère!

Elu en 2005, le Conseil d'Etat s'est engagé à ne pas baisser les prestations ni augmenter les impôts, et il prétend toujours poursuivre cette politique. Or qu'observe-t-on? Le Conseil d'Etat veut augmenter les impôts des retraités. Il a gelé les subventions aux EMS et aux hôpitaux, supprimé une partie de l'aide aux femmes divorcées et annulé la possibilité d'obtenir le subsidiaire à l'assurance maladie en cours d'année. Il remet en cause le logement social et s'attaque aux bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'en prend aux plus faibles tandis qu'il favorise les riches qui deviennent toujours plus riches. Face à cette politique antisociale, nous résistons pour défendre nos droits! Salariés, chômeurs ou retraités, nous devons être solidaires.

**Nous demandons que les bénéficiaires de l'aide sociale soient assurés de percevoir un revenu permettant de vivre dignement, dont les montants seraient inscrits dans la loi, et de bénéficier de réelles mesures d'accompagnement social et de réinsertion professionnelle.**

Signez et faites signer ce référendum! Infos et matériel sur [www.lasi-non.org](http://www.lasi-non.org)

## REFERENDUM

contre la loi sur l'aide sociale individuelle du 22 mars 2007 (PL 9676)

Les électeurs et électrices soussignés dans le canton de Genève, demandent conformément aux articles 53 à 58 de la constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 et aux articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi sur l'aide sociale individuelle (PL 9676) soit soumise à la votation populaire.  
(écrire lisiblement svp)

Nom (en majuscules)	Prénom (usuel)	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

La signature doit être apposée personnellement par le signataire. Les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 87, al. 1, lettre b et 183, lettre d).

L'Office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de \_\_\_\_\_ signatures.

Genève, le \_\_\_\_\_ Le contrôleur : \_\_\_\_\_

**A renvoyer avant le 10 mai 2007 au Comité référendaire contre la LASI, case postale 5407, 1211 Genève 11**

**Référendum lancé et soutenu par: A gauche toute! (solidaritéS, Parti du Travail, Indépendants, Les communistes), Association Exchom, Association Marges, Association de défense des travailleurs (ADETRA)... (liste le 4 avril)**